
Compte rendu

33e Observatoire Alsace Europe

« L'économie sociale et solidaire en Europe : Etats des lieux et perspectives »

19 novembre 2012, Région Alsace

Le 19 novembre 2012 s'est déroulé le 33ème Observatoire Alsace Europe (OAE), moment annuel de réflexion stratégique sur la place de l'Alsace au sein de l'Union européenne (UE). Placée sous le thème « L'Économie sociale et solidaire en Europe : Etats des lieux et perspectives », cette journée a mis en avant les bonnes pratiques alsaciennes en la matière. Elle avait également pour objectif d'informer les acteurs alsaciens sur la politique et les programmes de financement permettant de soutenir l'économie sociale et solidaire (ESS) au sein de l'Union européenne. Les nombreux participants ainsi que les eurodéputés, experts, élus régionaux et acteurs de l'ESS présents, ont débattu sur trois problématiques clefs :

- 1- Quels financements européens pour soutenir l'ESS pour la période 2014-2020 ?
- 2- Comment favoriser l'internationalisation des acteurs de l'ESS ?
- 3- Quelle place pour l'ESS au sein du droit communautaire ?

I. Les financements européens de l'ESS

La première table ronde a abordé la problématique des financements européens de l'ESS pour la prochaine période de programmation 2014-2020. L'ESS étant un domaine transversal, plusieurs programmes européens peuvent être mobilisés afin de la soutenir. Les programmes les plus sollicités en région sont les fonds structurels comme le Fonds social européen (FSE), le Fonds européen du développement régional (FEDER) et le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Mais plusieurs programmes dits « sectoriels », comme le Programme Education et formation tout au long de la vie, sont également très intéressants car ils cofinancent la coopération entre organismes de plusieurs pays européens autour d'une question spécifique.

La prochaine période de programmation conservera globalement la structure actuelle des fonds structurels et sectoriels. La Région Alsace restera autorité de gestion pour le FEDER et sera potentiellement autorité de gestion pour au moins une partie du FEADER et FSE. Les nouveaux programmes devraient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Un accord définitif entre les institutions de l'UE est attendu pour l'automne 2013.

II. L'internationalisation de l'ESS

Comment internationaliser un secteur qui se caractérise avant tout par un fort ancrage territorial et le lien entre habitants ? Par ailleurs, la géométrie très variable de l'ESS en Europe et les différents dispositifs

Page 1 sur 2

nationaux ne facilitent pas l'élargissement des activités dans un autre pays européen. Pourtant, de plus en plus d'acteurs souhaitent développer une activité en dehors de leur territoire d'origine, comme l'illustre l'exemple de Siel Bleu, entreprise sociale alsacienne désormais installée dans toute la France et trois autres pays européens. Selon l'eurodéputé Marc Tarabella, un des vecteurs de l'internationalisation pourrait être le développement des statuts européens.

III. L'ESS au sein du droit communautaire

La troisième table ronde a abordé la question de la bonne utilisation du droit communautaire pour soutenir les acteurs de l'ESS, notamment les simplifications qui devraient être mises en place. La raison d'être de la réglementation relative aux aides d'état et aux concessions est principalement d'empêcher de fausser la concurrence, de développer le marché intérieur européen et d'encourager les services publics à mettre en avant des dépenses publiques efficaces et pertinentes. Les acteurs de l'ESS s'estiment victimes de cette politique et du cadre législatif actuel. Pour remédier à cette situation, les Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire ont mené une réflexion sur le sujet et ont notamment proposé d'augmenter le seuil de la réglementation « de minimis » et d'élargir le champ d'exemption à l'économie sociale et solidaire.

IV. Le guide du 33^{ème} Observatoire Alsace Europe

A l'occasion du 33^{ème} OAE, le Bureau Alsace en coopération avec les partenaires du 33^{ème} OAE a publié un guide sur les politiques régionales et européennes en faveur de l'économie sociale et solidaire. Il illustre notamment l'action de l'Union européenne en présentant une quinzaine de projets alsaciens ayant bénéficiés d'un soutien financier de l'Union européenne.

Le guide est disponible sur le site web du Bureau Alsace.

Version française : http://www.bureau-alsace.eu/wp-content/uploads/2013/02/Guide33emeOAE_FR.pdf

Version anglaise : http://www.bureau-alsace.eu/wp-content/uploads/2013/02/Guide33emeOAE_EN.pdf

Si vous souhaitez recevoir plus d'informations sur le 33^{ème} OAE, n'hésitez pas à contacter le Bureau Alsace : info@bureau-alsace.eu.